

-----E-mail d'origine-----

De : Mairie de Magescq <mairie.magescq@wanadoo.fr>

A: Didier Tousis

Envoyé le : Vendredi, 27 Janvier 2012 16:12

Sujet : Re: urgent! à transmettre à Monsieur le Maire!

Bonjour,

Je confirme les réserves déjà émises dans ma lettre du 24 novembre 2011 et validées par le Conseil Municipal du 7 décembre 2011. Je m'oppose à ce projet industriel aux conséquences sociales et environnementales incertaines.

Cordialement

Le Maire
Jean-Claude SAUBION
Mairie de Magescq



Mairie de
MAGESCQ

Magescq, le 24 novembre 2011

Le Maire de MAGESCQ

A

CPDP
Stockage de gaz naturel
Salins des Landes
6, esplanade du Général de
Gaulle
BP n° 60027
40 101 DAX Cedex

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public concernant le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes, je vous prie de bien vouloir trouver les observations ci-après :

1) Remarque à caractère général :

Les projets en matière d'énergie devraient désormais s'inscrire dans une logique de développement durable. Il apparaît nécessaire et urgent de privilégier des alternatives aux ressources fossiles (gaz, pétrole). Le coût pharaonique du projet qui s'élève à 650 millions d'euros pourrait être investi dans des projets d'énergies renouvelables. L'avenir est bien là.

2) Quel est l'intérêt de stocker du gaz ?

→ D'où vient le gaz et pourquoi stocker du gaz? N'existe-t-il pas d'autres solutions moins impactantes pour notre environnement ?

→ Quel est l'intérêt pour nos territoires fortement convoités ? Quel est l'intérêt pour les communes traversées ?

→ Le coût du stockage sera-t-il répercuté sur le consommateur final et dans quelle proportion ?

3) Quel impact sur l'environnement ?

La prise en compte de l'environnement est essentielle dans l'étude du projet du « Saumoduc ».

Je souhaite mettre l'accent sur la nécessité de protéger les massifs sylvicoles et les espaces agricoles qui ont déjà beaucoup souffert (tempête, scolytes, urbanisation, grands projets du sud ouest – A63 LGV...)

Il est fait mention du « contournement des zones Natura 2000 » :
Or, pour Magescq, Natura 2000 a été prise en compte mais dans sa version originelle. Or, le DOCOB en cours d'approbation a étendu les zones Natura 2000 à l'Est et au Nord de la commune, le long des cours d'eau. Il est donc d'ores et déjà impossible d'envisager le passage de la canalisation par le nord de la commune.

Il n'est pas fait état de ces nouvelles données dans l'analyse du projet. Il est indispensable de préserver ces milieux. Les obligations de préservation ne doivent pas s'appliquer qu'à quelques uns.

Sur les rejets de la saumure au large de la zone côtière. N'y a t'il pas un risque réel de bouleversement des écosystèmes et un impact sur le littoral : Cet impact aura des conséquences sur l'environnement mais aussi sur l'économie de toute la filière du tourisme.

4) Quel impact sur le développement des territoires ?

- Il est à rappeler que les zones urbanisées devront être évitées ainsi que les zones de développement économique.
- L'emprise importante du saumoduc empêchera toute possibilité de développement ultérieur (12m de servitude).

5) En phase d'exploitation et après ?

- Que se passera-t-il en cas d'accidents ou de fuites ? Les dégâts sur l'environnement seront difficilement réparables.
Les risques de pollution sont importants.
- Une fois les cavités créées, qu'allez vous faire du saumoduc ? Sera-t-il délaissé ? L'exploitation sera-t-elle à nouveau possible sur l'emprise ?

6) Demande de concertation :

Je demande une concertation permanente et en amont de la commune de Magescq sur les projets et décisions qui pourraient être prises.

Je vous remercie de l'intérêt porté à mes observations et de leur prise en compte dans les choix qui seront à faire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Claude SAUBION